



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bâtiment Perregaux: le Tribunal fédéral rejette le recours du bureau d'architecture Vincent Mangeat SA

Le Tribunal fédéral a rejeté le recours déposé par le bureau d'architecture Vincent Mangeat SA et consorts contre la procédure de sélection des candidats du concours d'architecture pour la reconstruction d'un nouveau Parlement sur le site Perregaux à Lausanne.

Les autorités cantonales se réjouissent de cette décision, tout en regrettant le report de six mois que le recours a imposé au maître d'ouvrage.

Selon le calendrier prévisionnel établi par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), le lauréat sera connu en juin 2009. Un deuxième crédit d'étude sera sollicité dans le courant de 2009 pour financer le développement du projet lauréat et préparer la demande de crédit d'ouvrage qui devrait être présentée au Grand Conseil en 2010. La construction s'étendra de l'été 2010 au printemps 2012. L'objectif est en effet d'inaugurer la nouvelle salle du Grand Conseil pendant la présente législature, soit avant le 1er juillet 2012.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 novembre 2008

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures, 021 316 70 01 DINF, Eric Perrette, architecte cantonal, 021 316 73 10 ou 079 509 94 04 DINF, François-Joseph Z'Graggen, architecte, SIPAL, 021 316 73 15